



Accusé à tort dans un rapport circonstancié

Par MARTIN

Bonjour,

Je suis formatrice en soins infirmiers dans la fonction publique hospitalière. Je suis accusée à tort par le directeur de l'institut de formation dans un rapport circonstancié.

je conteste formellement les reproches écrits dans ce rapport.

J'ai pris rendez-vous avec le DRH.

Puis-je me faire accompagner pour l'entretien ? Par qui ?

J'attends vos conseils avec impatience.

Cordialement,

C. MARTIN